

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n° 2021-01-10 du 18 janvier 2021, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion a autorisé le Président du CDG74 à céder 5 véhicules et notamment la Peugeot 207 immatriculée CS-631-NC,
Vu le résultat de la vente aux enchères sur la plateforme Agorastore d'un véhicule.

DECIDE

Article 1 : Le véhicule immatriculé CS 631 NC de type Peugeot 207 – date de première mise en circulation le 05/04/2013 est vendu à la société Esnault pour un montant de 4076 euros.

Article 2 : le bien est sorti de l'état de l'actif du CDG74.

Article 3 : le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie ainsi qu'à Mme Le Trésorier payeur Départemental.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

** Garage des avaloirs*

Fait à Annecy, le 31 mai 2021.

Le Président du CDG 74,


Antoine de MENTHON

